

**MISES À JOUR SUR LE PARTENARIAT
MONDIAL D'ACTION POUR L'ÉLIMINATION
DE TOUTES LES FORMES DE
STIGMATISATION ET DE DISCRIMINATION
LIÉES AU VIH**

Documents supplémentaires sur ce sujet : aucun

Action requise lors de cette réunion — le Conseil de coordination du Programme est invité à :

101. Se félicitent de l'intérêt constant des États membres pour l'adhésion au partenariat mondial pour mettre fin à toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH et félicite les pays qui ont adhéré depuis le dernier rapport ;

102. *Prendre note* du rapport ;

103. *Appeler* les États membres à :

- a. Accélérer la mise en œuvre d'actions volontaires, concrètes, ciblées et mesurables pour éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH ;
- b. Soutenir et exploiter le Partenariat mondial d'action pour l'élimination de toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH afin d'accélérer la volonté politique et les actions visant à mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination ;

104. *Demander* au Programme commun de :

- a. Renforcer la cohérence et la coordination des actions et des investissements en vue d'obtenir des résultats concrets, mesurables et ciblés et d'atteindre les objectifs fixés pour 2025 ;
- b. Renforcer les interventions visant à mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH dans les six contextes et donner la priorité au financement et aux interventions dont il est prouvé qu'elles réduisent ou éliminent la stigmatisation et la discrimination liées au VIH ;
- c. Continuer à promouvoir et à renforcer le soutien au Partenariat mondial d'action pour l'élimination de toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH, aux niveaux mondial, régional et national ;
- d. Rendre compte au Conseil de coordination du Programme des progrès réalisés.

Implications financières pour la mise en œuvre des décisions : aucune

Table des matières

Liste des acronymes.....	5
Résumé.....	7
Introduction.....	8
Aperçu actualisé de l'état de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH dans le monde.....	11
Mises à jour sur le Partenariat mondial d'action pour l'élimination de toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH.....	12
Poser les bases du Partenariat mondial.....	13
Déploiements et progrès dans les pays	15
<i>Exemples de progrès dans les contextes liés à la santé.....</i>	<i>16</i>
<i>Exemples de progrès dans les contextes liés au travail</i>	<i>16</i>
<i>Exemples de progrès dans les contextes éducatifs.....</i>	<i>17</i>
<i>Exemples de progrès dans les contextes judiciaires</i>	<i>19</i>
<i>Exemple de progrès dans les contextes individuels, familiaux et communautaires...</i>	<i>21</i>
<i>Exemples de progrès dans les contextes d'urgence et de crise humanitaire</i>	<i>23</i>
Bilan du partenariat mondial	24
<i>Exemples de mobilisation régionale</i>	<i>25</i>
<i>Exemples de partenariats catalytiques encouragés par le Partenariat mondial</i>	<i>26</i>
<i>Pays ambassadeurs du Partenariat mondial</i>	<i>27</i>
Conclusion	28
Propositions de décisions.....	29
Notes de fin	31

Liste des acronymes

SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
APN+	Asia-Pacific Network of People Living with HIV (Réseau Asie-Pacifique des personnes vivant avec le VIH)
ASEAN	Association des Nations de l'Asie du Sud-Est
CEDAW	Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes
COVID	Maladie à coronavirus
OSC	Organisation de la société civile
UE	Union européenne
FCC	Collaboration pour les pays prioritaires
GAM	Suivi mondial de la lutte contre le sida
GAS	Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026
GATE	Action globale pour l'égalité trans
Fonds mondial	Fonds Mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
Partenariat mondial	Partenariat mondial d'action pour l'élimination de toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH
GNP+	Global Network of People Living with HIV (Réseau mondial des personnes vivant avec le VIH)
GSI	Initiative stratégique mondiale
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
ICW	Communauté internationale des femmes vivant avec le VIH/SIDA
OIT	Organisation internationale du travail
INPUD	International Network of People Who Use Drugs (Réseau international des usagers de drogues)
JN+ séropositives)	Jamaican Network of Seropositives (Réseau jamaïcain des personnes séropositives)
LGBTI	Lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués
MPact	MPact Global Action for Gay Men's Health and Rights (Action mondiale Mpact pour la santé et les droits des hommes gays)

ONG	Organisation non gouvernementale
NSWP travail du sexe)	Global Network of Sex Work Projects (Réseau mondial de projets de
OPS	Organisation panaméricaine de la santé
CCP	Conseil de Coordination du Programme
PEPFAR	Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida
PrEP	Prophylaxie préexposition
IST	Infection sexuellement transmissible
UBRAF	Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités
ONU	Nations Unies
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNESCO culture	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
USAID	Agence des États-Unis pour le Développement international
US CDC	United States Centers for Disease Control and Prevention (Centres américains de contrôle et de prévention des maladies)
PAM	Programme alimentaire mondial
OMS	Organisation mondiale de la Santé
Y+ Global	Global Network of Young People Living with HIV (Réseau mondial des jeunes vivant avec le VIH)

Résumé

1. Lors de sa 49e session, le Conseil de coordination du Programme (CCP) de l'ONUSIDA a demandé au Programme commun de « continuer à soutenir le Partenariat mondial d'action pour l'élimination de toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH (le Partenariat mondial) ». ⁱ Ce rapport est présenté à la demande du CCP afin de fournir des mises à jour sur les mesures prises par le Programme commun pour répondre à l'appel de la délégation des ONG du CCP de 2017 à exploiter les partenariats afin de catalyser l'engagement et d'accélérer les actions pour éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH. Le rapport présente les progrès des actions nationales réalisées avec le soutien du Partenariat mondial en vue d'atteindre les objectifs fixés pour 2025 visant à éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH partout dans le monde.
2. Coorganisé par le GNP+, le PNUD, ONU Femmes, le Secrétariat de l'ONUSIDA, le Fonds Mondial et avec le leadership et le soutien technique de la délégation des ONG au CCP de l'ONUSIDA, le Partenariat mondial est une tentative explicite d'améliorer la coordination des efforts et des investissements des gouvernements, des communautés, de la société civile, des bailleurs de fonds et des Nations Unies pour éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH.
3. En novembre 2022, 33 pays avaient rejoint le Partenariat mondial, dont la Thaïlande et le Luxembourg, premiers pays donateurs du Programme commun, et les Centres américains de contrôle et de prévention des maladies (US Centers for Disease Control and Prevention), première entité non étatique à rejoindre le Partenariat mondial.
4. Le Partenariat mondial est l'un des moyens utilisés par le Programme commun pour atteindre les objectifs de la riposte au sida pour 2025 en matière de catalyseurs sociétaux. Il s'agit d'une vérification de conception pour l'intensification de l'appui technique, de la sensibilisation, des partenariats et de la coordination aux niveaux mondial, régional, national et local, afin de réaliser des progrès plus rapides pour éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH. La structure unique du Partenariat mondial en fait un mécanisme concret pour soutenir le leadership et l'appropriation de la riposte au VIH par les gouvernements et les communautés.

Introduction

5. Quarante ans après le début de l'épidémie, la stigmatisation et la discrimination liées au VIH demeurent des obstacles majeurs à l'élimination du sida en tant que menace pour la santé publique. Le rapport 2022 Global AIDS Updateⁱⁱ indique, par exemple, que la peur, la stigmatisation et la discrimination dont sont victimes de nombreuses femmes vivant avec le VIH font partie des facteurs qui contribuent à la lenteur alarmante des progrès réalisés pour mettre fin à l'épidémie de VIH chez les enfants. On estime que près de la moitié des nouvelles infections par le VIH chez les enfants sont dues au fait que leurs mères ont évité les services de prise en charge du VIH pendant la grossesse ou l'allaitement, notamment les services de prévention de la transmission mère-enfant du VIH, ou qu'elles n'ont pas pu poursuivre leur traitement contre le VIH en raison de la stigmatisation et de la discrimination.ⁱⁱⁱ
6. Les lois qui criminalisent les relations sexuelles entre personnes de même sexe, le travail du sexe, la diversité et l'expression de genre, l'exposition au VIH ou sa non-divulgaration, ainsi que la consommation de stupéfiants ou leur possession pour un usage personnel, exposent également les populations clés et les personnes vivant avec le VIH à des risques. La pénalisation éloigne les personnes vivant avec le VIH et les populations clés du soutien et des services qui peuvent les aider à protéger leur santé.^{iv}
7. La stigmatisation et la discrimination liées au VIH, notamment la violence de genre et d'autres types de violence, ainsi que les normes sociales néfastes, les pratiques et lois discriminatoires, les préjugés institutionnels et la discrimination, sapent les interventions dans l'ensemble du continuum de la prévention, du traitement et des soins du VIH. Par exemple,
 - la stigmatisation et la discrimination auraient une incidence majeure sur la capacité des travailleurs et travailleuses du sexe à utiliser des préservatifs avec leurs clients ;^v
 - seraient les raisons pour lesquelles les utilisateurs interrompent ou arrêtent l'utilisation de la PrEP ;^{vi} conduiraient à la marginalisation des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes ;^{vii}
 - compliqueraient l'obtention pour les personnes transgenres des informations et des services dont elles ont besoin ;^{viii}
 - dissuaderaient les femmes affectées par le VIH et vivant avec le virus de rechercher des services de prévention, de dépistage, de traitement et de soins du VIH ;^{ix} et éloigneraient des services les jeunes populations clés ainsi que les adolescentes et jeunes femmes dans leur ensemble.^x
8. En général, les populations qui font état des risques les plus élevés de violence, de stigmatisation et de discrimination sont également celles qui sont signalées comme étant les plus exposées au VIH, et qui connaissent les taux les plus élevés de morbidité et de mortalité associées au VIH.^{xi} Les discriminations multiples, composées et intersectionnelles augmentent encore ces risques.^{xii}
9. À la suite de la 41^e session du CCP de l'ONUSIDA en décembre 2017, la délégation des ONG au CCP et les Coparrainants de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ont exigé des actions plus volontaires pour lutter contre la stigmatisation et la discrimination dans la riposte au VIH et ont appelé à un partenariat mondial pour accélérer et intensifier les actions visant à éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH.

10. Le 10 décembre 2018, le Partenariat mondial d'action pour l'élimination de toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH (le Partenariat mondial) a été lancé pour aider les pays à traduire les engagements internationaux visant à mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination en changements de politiques, en programmes et en pratiques qui concrétisent les droits liés au VIH. Au moment de son lancement, le Partenariat mondial était géré conjointement par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), le Global Network of People Living with HIV (GNP+) et le Secrétariat de l'ONUSIDA, avec le leadership et l'appui technique de la délégation des ONG au Conseil de coordination du Programme de l'ONUSIDA. Fin 2020, le Fonds Mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (Fonds Mondial) a rejoint le Partenariat mondial en tant que cogestionnaire. Ce partenariat offre la possibilité d'exploiter le pouvoir combiné des gouvernements, des communautés (y compris des femmes et des filles) et de la société civile au sens large, ainsi que des Nations Unies, afin que la stigmatisation et la discrimination liées au VIH appartiennent au passé.
11. La Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026 (GAS) fournit le cadre pour éliminer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH. Pour la première fois, des objectifs spécifiques ont été fixés pour lutter contre toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH. D'ici à 2025, les pays visent à
 - réduire à 10 % au maximum la proportion de personnes vivant avec le VIH ou affectées par le virus qui sont victimes de stigmatisation et de discrimination ;
 - réduire à 10 % au maximum la proportion de personnes vivant avec le VIH ou affectées par le virus, ainsi que de femmes et de filles victimes d'inégalités et de violences de genre ;
 - réduire à 10 % au maximum la proportion de pays qui conservent des lois et des politiques punitives et discriminatoires.
12. Ces objectifs sont appelés objectifs 10-10-10 des catalyseurs sociétaux. La GAS exige également qu'au moins 60 % des programmes soutenant la réalisation de ces objectifs soient mis en œuvre par des organisations dirigées par les communautés.
13. Dans la Déclaration politique sur le VIH et le sida de 2021,^{xiii} les États membres des Nations Unies ont réaffirmé leur engagement à prendre des mesures volontaires, concrètes, ciblées et mesurables pour éliminer la stigmatisation et la discrimination. Ils se sont notamment engagés à :
 - créer un environnement juridique favorable en réexaminant et en réformant, le cas échéant, les cadres juridiques et politiques restrictifs, notamment les lois et pratiques discriminatoires ;
 - adopter et appliquer une législation, des politiques et des pratiques qui préviennent la violence et les autres violations des droits des personnes vivant avec le VIH, exposées au risque d'infection et affectées par le virus ;
 - accroître les investissements dans la protection des droits de l'homme, la réduction de la stigmatisation et de la discrimination et la réforme des lois ;
 - mettre fin à l'impunité pour les violations des droits de l'homme commises à l'encontre des personnes vivant avec le VIH, exposées au risque d'infection ou affectées par le virus, en les faisant participer de manière significative et en leur garantissant l'accès à la justice grâce à la mise en place de programmes d'alphabétisation juridique, en améliorant leur accès au soutien et à la représentation juridiques et en développant la formation à la sensibilisation des

- juges, des forces de l'ordre, des soignants, des travailleurs sociaux et des autres responsables ;
- assurer un leadership politique au plus haut niveau afin d'éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH, notamment en favorisant une plus grande cohérence des politiques et une action coordonnée grâce à une réponse multisectorielle ainsi qu'à l'échelle de l'ensemble de l'administration et de la société ;
 - veiller à ce que tous les services soient conçus et fournis sans stigmatisation ni discrimination, et dans le plein respect des droits à la vie privée, à la confidentialité et au consentement éclairé.
14. Les États membres des Nations Unies se sont en outre engagés à prendre des mesures pour éliminer les inégalités entre les sexes ainsi que la stigmatisation et la discrimination fondées sur le genre dans le contexte du VIH. Plus précisément, ils se sont engagés à atteindre les résultats et actions suivants d'ici à 2025 :
- éliminer toutes les formes de violence sexuelle et fondée sur le genre, y compris la violence entre partenaires intimes, en adoptant et en appliquant des lois, en modifiant les stéréotypes sexistes nuisibles et les normes, perceptions et pratiques sociales négatives, et en fournissant des services adaptés qui s'attaquent aux formes multiples et croisées de discrimination et de violence auxquelles sont confrontées les femmes vivant avec le VIH, exposées au risque d'infection et affectées par le virus ;
 - réduire à 10 % au maximum le nombre de femmes, de filles, de personnes vivant avec le VIH, exposées au risque d'infection et affectées par le virus qui subissent des inégalités liées au genre et des violences sexuelles et fondées sur le genre ;
 - veiller à ce que 95 % des femmes et des filles en âge de procréer voient leurs besoins en matière de VIH et de soins de santé sexuelle et reproductive satisfaits, notamment en ce qui concerne les soins prénatals et maternels, l'information et le conseil ;
 - renforcer le rôle du secteur de l'éducation en tant que point d'entrée pour la connaissance et la sensibilisation au VIH, la prévention, le dépistage et le traitement, et la fin de la stigmatisation et de la discrimination, en plus de son rôle dans la lutte contre les facteurs sociaux, économiques et structurels qui perpétuent les inégalités et augmentent le risque de contracter le VIH.
15. Le Partenariat mondial aide les pays à respecter les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de la Déclaration politique de 2021 et d'autres instruments internationaux et nationaux pertinents en vue d'éliminer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH, et ce de plusieurs manières. Il s'appuie sur des partenariats pour améliorer la coordination des interventions et l'efficacité des financements, pour fournir des connaissances et un soutien technique fondé sur des données probantes, et pour renforcer les mécanismes de redevabilité et le leadership communautaire.
16. Tout d'abord, ce rapport fournit un aperçu actualisé de l'état de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH dans le monde. Deuxièmement, il présente les mesures prises par les cogestionnaires du Partenariat mondial pour donner suite à l'appel de la délégation des ONG du CCP, y compris les mesures spécifiques et les progrès réalisés en ce qui concerne le soutien apporté par le Partenariat mondial aux efforts déployés par les pays pour atteindre les objectifs pour 2025 concernant les catalyseurs sociétaux. Enfin, ce rapport présente les points de décision proposés par le CCP pour promouvoir davantage le Partenariat mondial en tant que plateforme d'accélération des actions mondiales et nationales visant à éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH.

Aperçu actualisé de l'état de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH dans le monde

17. Le rapport 2022 Global AIDS Update montre que les actions visant à éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH, notamment la violence et les lois pénales néfastes, doivent être accélérées pour que les pays atteignent les objectifs pour 2025. Beaucoup trop de personnes vivant avec le VIH partout dans le monde font encore état d'une stigmatisation intériorisée ainsi que d'attitudes et d'actions discriminatoires à leur égard. Le rapport montre également que des années d'interventions soutenues, par exemple dans certains établissements de soins, permettent de constater des progrès tangibles dans la réduction de la stigmatisation et de la discrimination par les prestataires de services de santé. Dans d'autres milieux où la stigmatisation et la discrimination liées au VIH sont courantes, comme les familles et les communautés, la justice, l'éducation et l'emploi, les progrès pour éliminer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH sont insuffisants. Par exemple, en 2021, près de 25 % des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête mondiale menée par l'OIT sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail affirmaient que les personnes vivant avec le VIH ne devraient pas être autorisées à travailler en contact direct avec des personnes non séropositives.^{xiv}
18. Néanmoins, des environnements juridiques punitifs, des attitudes stigmatisantes et des normes sexistes ainsi que d'autres normes sociales néfastes sont documentés dans de nombreux États membres des Nations Unies. Par exemple, 134 États membres de l'ONU (72 % des États membres de l'ONU dont les données sont disponibles) criminalisent ou poursuivent la non-divulgence, l'exposition et la transmission du VIH, même dans les cas de transmission non intentionnelle. Soixante-dix États membres de l'ONU (64 % des États membres de l'ONU) criminalisent les relations homosexuelles entre adultes consentants et 153 États membres de l'ONU (88 % des États membres dont les données sont disponibles) criminalisent tout aspect du travail du sexe. Seuls 7 % des États membres des Nations Unies sont connus pour dépénaliser la possession d'une quantité limitée de drogue pour usage personnel.^{xv}
19. En outre, les lois qui restreignent l'accès des femmes et des adolescentes à la santé et aux droits sexuels et reproductifs, notamment les services liés au VIH,¹ augmentent leur vulnérabilité à l'infection par le VIH et compromettent leur état de santé général.^{xvi} L'absence de protection juridique et d'application de mesures contre la discrimination fondée sur le genre accroît également les risques pour la santé et le bien-être des femmes et des filles.^{xvii} Par exemple, alors que la violence entre partenaires intimes est associée à des risques plus élevés d'infection par le VIH pour les femmes et les filles dans les zones à forte prévalence du VIH, au moins 30 pays ne disposent toujours pas de législation contre la violence domestique.^{xviii} Beaucoup d'autres ne criminalisent pas le viol conjugal. En outre, certaines lois pénales, telles que celles qui criminalisent la non-divulgence, l'exposition et la transmission du VIH, affectent les femmes vivant avec le VIH de manière particulière.^{xix} De nombreuses femmes vivant avec le VIH sont également confrontées à la violence de leurs partenaires intimes, dans les établissements de soins et dans leurs communautés, simplement en raison de leur statut sérologique.^{xx}

¹ Par exemple, selon le Rapport mondial sur le sida 2022, de nombreux pays disposent de lois imposant l'autorisation préalable et le consentement des parents comme condition d'accès des adolescents au dépistage du VIH et à d'autres services de santé reproductive.

20. Tous les pays disposant de données entre 2017 et 2021 signalent que les personnes ayant des attitudes discriminatoires à l'égard des personnes vivant avec le VIH représentent encore des proportions importantes de leur population. Selon les enquêtes de l'indice de stigmatisation des personnes vivant avec le VIH menées dans 18 pays entre 2018 et 2021, moins de 50 % des personnes vivant avec le VIH qui ont été victimes d'atteintes à leurs droits au cours de ces années ont demandé réparation en justice. Dans neuf pays, moins d'une personne sur cinq a cherché à obtenir une réparation en justice, notamment parce que les services juridiques étaient soit indisponibles, soit inabordables. En 2021, 107 pays disposaient de mécanismes établis par le gouvernement, la communauté ou des organisations non gouvernementales afin d'aider les personnes à déposer des plaintes et à demander réparation en cas de discrimination fondée sur le statut sérologique réel ou supposé ou sur l'appartenance à une population clé. Dans d'autres pays, de tels mécanismes n'existaient pas.
21. La GAS place les communautés au centre de la riposte au sida. Elle reconnaît que les services pilotés par les communautés sont plus susceptibles d'être en phase avec les besoins et les droits des personnes vivant avec le VIH et des populations clés. De même, les interventions menées par les communautés pour s'attaquer à toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH et à d'autres catalyseurs sociétaux sont plus susceptibles d'être adaptées au contexte et, par conséquent, d'avoir plus d'impact.
22. La GAS fixe des objectifs concrets pour augmenter la proportion de services et de programmes liés au VIH étant dirigés par les communautés, notamment ceux qui soutiennent la réalisation des objectifs liés aux catalyseurs sociétaux. Les systèmes de suivi existants ne permettent actuellement pas de suivre la proportion de services et de programmes fournis par des organisations communautaires. L'ONUSIDA examine actuellement les options à sa disposition et consulte les parties prenantes sur l'élaboration de paramètres permettant de suivre les progrès accomplis par rapport aux objectifs 30-80-60.² Ces paramètres s'appuieront sur l'expérience de l'ONUSIDA dans la conduite du processus de surveillance mondiale du sida, notamment l'utilisation d'indicateurs existants pour suivre le pourcentage de programmes de prévention menés par les populations clés.

Mises à jour sur le Partenariat mondial d'action pour l'élimination de toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH

23. L'appel à l'action lancé en décembre 2017 par la délégation des ONG du CCP et les Coparrainants de l'ONU afin d'accélérer les actions visant à éliminer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH a déclenché une série d'efforts et de processus, initialement menés par le GNP+, avec le Secrétariat de l'ONUSIDA, le PNUD et ONU Femmes. Ces processus étaient destinés à jeter les bases d'une plateforme qui rassemblerait et alignerait les efforts, l'expertise et les engagements des gouvernements, des communautés et d'autres parties prenantes clés afin d'accélérer les actions visant à éliminer les pratiques, les politiques et les lois discriminatoires.

² Les objectifs 30-60-80 sont définis comme suit dans la stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026 : 30 % des services de dépistage et de traitement doivent être fournis par des organisations pilotées par les communautés ; 60 % des programmes visant à soutenir la réalisation des catalyseurs sociétaux doivent être fournis par des organisations pilotées par les communautés ; 80 % de la prestation de services pour les programmes de prévention du VIH destinés aux populations clés et aux femmes doivent être fournis par des organisations dirigées par les communautés, les populations clés et les femmes.

Poser les bases du Partenariat mondial

24. Une consultation mondiale a été organisée en juin 2018 pour questionner les communautés et les réseaux de personnes vivant avec le VIH, affectées par le virus, y étant les plus exposées et travaillant sur le VIH à propos de l'opérationnalisation de l'appel à l'action de la délégation des ONG du CCP et des Coparrainants de l'ONU. Il a été convenu lors de la consultation que le Partenariat mondial aurait les objectifs et les contributions suivants :
- Traduire en action à l'échelle nationale les engagements politiques et en matière de droits de l'homme pris aux niveaux mondial, régional et national en vue d'éliminer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH ;
 - Établir, renforcer et revitaliser les partenariats entre les parties prenantes afin de mettre en œuvre et d'intensifier les programmes visant à éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH ; et
 - Produire et diffuser en permanence des données fondées sur des preuves afin d'éclairer les politiques et les programmes, de mesurer les progrès et de soutenir la redevabilité en vue d'éliminer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH.
25. Il a également été convenu que le Partenariat mondial se concentrerait sur l'accélération des actions visant à mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH dans les contextes où elles sont le plus souvent présentes, à savoir la santé, le travail, l'éducation, la justice, les individus, les familles et les communautés. Les contextes d'urgence et de crise humanitaire ont été ajoutés ultérieurement en raison de la vulnérabilité accrue des personnes vivant avec le VIH et des populations clés dans les environnements humanitaires.
26. Des consultations régionales et nationales ont également été organisées afin de mieux définir le mandat du Partenariat mondial, les priorités étant exprimées par les communautés et les réseaux de personnes vivant avec le VIH, affectées par le VIH, les plus exposées au risque de contamination et travaillant sur le virus. Ces consultations ont servi à (i) identifier les engagements existants des gouvernements pour éliminer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH ; (ii) cartographier les progrès accomplis dans la réalisation de ces engagements, ainsi que les lacunes et les goulots d'étranglement ; et (iii) identifier les programmes et les initiatives pilotées par des communautés qui ont fait leurs preuves dans la lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH. Ces consultations ont été déterminantes pour l'engagement ultérieur des communautés et leur participation significative aux évaluations de référence des droits de l'homme menées par le Fonds Mondial dans 10 des 20 pays faisant partie de son initiative « Lever les obstacles ».
27. L'architecture du Partenariat mondial a également été conçue au cours de ces premières années. La gouvernance du Partenariat mondial s'articule autour de trois piliers. Un organe de leadership politique est cogéré par le Directeur exécutif du GNP+, le représentant de la délégation du CCP des ONG, la Directrice exécutive de l'ONUSIDA, la Directrice exécutive d'ONU Femmes, l'Administrateur du PNUD et le Directeur exécutif du Fonds Mondial. Le rôle de cet organe de leadership politique est de catalyser et d'accélérer la mise en œuvre des engagements mondiaux, régionaux et nationaux pris pour éliminer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH. Le leadership politique est soutenu par un secrétariat de cogestionnaires au niveau technique. Le rôle du secrétariat est de conseiller sur l'orientation stratégique du Partenariat mondial, de mener des actions de sensibilisation et d'assurer un soutien technique aux pays.

28. Un groupe de travail technique composé d'organisations de la société civile et d'agences et programmes des Nations Unies fournit une expertise technique, un soutien et une orientation stratégique aux pays sur les meilleures interventions à mener pour éliminer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH.
29. Une équipe de 12 coordinateurs mondiaux, régionaux et nationaux du Partenariat mondial fournit un soutien technique pratique pour coordonner les efforts régionaux et nationaux visant à éliminer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH. Il s'agit notamment de réunir les parties prenantes, d'apporter un soutien quotidien aux efforts nationaux de déploiement de programmes pour éliminer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH et de veiller à la redevabilité des parties prenantes dans le cadre de leurs engagements à mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH.
30. Le GNP+ a en outre nommé 16 coordinateurs nationaux et quatre coordinateurs régionaux pour soutenir les consultations menées par les communautés, le partage de connaissances, la planification et la mise en œuvre d'interventions visant à lutter contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH. Ces liens importants avec les principaux réseaux régionaux de personnes vivant avec le VIH et de populations clés ont été établis afin de renforcer le leadership communautaire dans le cadre du Partenariat mondial. Ces réseaux régionaux clés comprennent la Communauté de pratique pour l'amélioration de la qualité de la réduction de la stigmatisation en Asie du Sud-Est, le programme Services for Key Populations in Asia de la Fédération australienne des organisations de lutte contre le sida/Fonds Mondial, l'Institut de la société civile pour la santé/le VIH en Afrique occidentale et centrale, le Réseau Accès aux médicaments essentiels, la plateforme régionale de communication des organisations de la société civile francophones autour du Fonds Mondial et Coalition PLUS.
31. Sur le plan technique, le Partenariat mondial s'est appuyé sur les preuves existantes d'interventions et de programmes qui fonctionnent pour éliminer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH afin de produire et diffuser des documents destinés à guider les actions des pays. Le *Partenariat mondial d'action pour l'élimination de toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH - paquet minimum d'interventions pour six contextes*^{xxi} présente les interventions faisant office de bonnes pratiques, à partir des preuves et de l'expérience des pays dans la lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH dans les six contextes. Pour un impact maximal, le Partenariat mondial encourage la mise en œuvre de ces interventions sous forme de paquet, en les adaptant aux contextes nationaux. Ces bonnes pratiques ont été adaptées dans le document *Lutter contre la stigmatisation et la discrimination : Appliquer ce qui fonctionne et a fait ses preuves dans six contextes de la lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH à la réponse à la COVID-19*^{xxii} afin d'aider les pays en leur fournissant des conseils fondés sur des données probantes concernant l'intersection de la stigmatisation liée au VIH et à la COVID-19 dans les ripostes nationales.
32. Des travaux préparatoires à l'élaboration d'orientations de suivi et d'évaluation pour le Partenariat mondial ont également été menés. Ces orientations visent à guider la planification, la coordination et la mise en œuvre des programmes et des interventions des pays pour lutter contre la stigmatisation et la discrimination, à évaluer leur efficacité, à identifier les axes d'amélioration et à garantir la redevabilité envers les personnes dont les programmes et les interventions visent à améliorer la vie. Les indicateurs identifiés au cours de ce processus ont permis de fixer des objectifs relatifs aux catalyseurs sociétaux dans la GAS. Ces orientations sont en train d'être traduites en un guide de suivi et d'évaluation de la sensibilisation pour les communautés.

33. Pour soutenir davantage son lancement et son déploiement, des efforts considérables ont été déployés pour susciter un large soutien et un engagement en faveur du Partenariat mondial. Ces activités ont été menées à travers des réseaux et des communautés de personnes vivant avec le VIH, affectées par le virus et y étant les plus exposées, des gouvernements, la communauté des donateurs et d'autres parties prenantes. Plusieurs événements ont été organisés, notamment lors de rassemblements internationaux, régionaux et nationaux, pour faire connaître le Partenariat mondial et appeler à la collaboration. Un site Internet^{xxiii} a été créé pour promouvoir et accroître la visibilité du Partenariat mondial et élargir l'appropriation de la plateforme. Le Partenariat mondial a soutenu et exploité la campagne *#MoreThan* menée par le GNP+³ afin d'obtenir le soutien des pays, des communautés et des donateurs. La campagne a touché plus de 119 000 personnes grâce aux réseaux sociaux.

Déploiements et progrès dans les pays

34. En novembre 2022, 33 pays avaient rejoint le Partenariat mondial.⁴ La décision d'adhérer est à l'initiative des gouvernements et, ce faisant, les gouvernements s'engagent à prendre les mesures suivantes :
- Établir des partenariats avec des organisations de la société civile, des personnes laissées de côté, des partenaires des Nations Unies, des universités, le secteur privé, des donateurs et d'autres parties prenantes afin d'identifier les lacunes des politiques et des programmes, concevoir et mettre en œuvre des interventions fondées sur des données probantes et suivre les progrès accomplis dans l'élimination de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH.
 - Évaluer l'état actuel de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH dans le pays ou s'appuyer sur les évaluations de référence précédentes pour identifier et mettre en œuvre des politiques et des programmes fondés sur les droits de l'homme afin d'éliminer les obstacles aux services.
 - Prendre des mesures pour éliminer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH dans les six contextes sur une période de cinq ans, en s'engageant sur trois contextes pour la première année.
 - Allouer des ressources pour soutenir la mise en œuvre, le suivi et le compte rendu des interventions visant à éliminer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH.
 - Suivre et rendre compte annuellement des progrès réalisés en utilisant les indicateurs existants et recommandés et en s'appuyant sur les processus nationaux habituels d'établissement de rapports (surveillance mondiale du sida, mises à jour de l'état d'avancement des subventions du Fonds Mondial, rapports d'avancement du plan opérationnel national du PEPFAR et rapports au titre du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) de l'ONUSIDA.

³ <https://gnpplus.net/stories/zero-discrimination-day-gnp-launches-morethan-campaign-to-combat-hiv-stigma-and-discrimination/>.

⁴ Ces pays sont les suivants : Afrique du Sud, Angola, Argentine, Botswana, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Équateur, Gambie, Guatemala, Guinée, Guyana, Iran, Jamaïque, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Liberia, Luxembourg, Moldavie, Mozambique, Népal, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire du Laos, République dominicaine, Sénégal, Tadjikistan, Thaïlande et Ukraine.

35. Une série d'interventions ont été mises en œuvre par le biais du Partenariat mondial aux niveaux régional et national.

Exemples de progrès dans les contextes liés à la santé

36. En République centrafricaine, une Charte nationale pour la qualité des soins et des patients a été adoptée afin de garantir que les services de santé sont fournis sans stigmatisation ni discrimination, y compris lorsqu'elles sont fondées sur le statut sérologique et l'orientation sexuelle. La Charte est diffusée dans les établissements de santé, tandis que des sessions de sensibilisation et de formation dédiées sont organisées périodiquement pour le personnel médical et les soignants.
37. En Iran, une nouvelle réglementation a été publiée, exigeant des établissements de santé publics et privés qu'ils veillent à ce que les personnes vivant avec le VIH et les populations clés aient accès aux traitements et aux soins sans stigmatisation ni discrimination.
38. En Jamaïque, par le biais de son initiative d'Observatoire communautaire des traitements (Community Treatment Observatory), le Jamaican Network of Seropositives (JN+) a sensibilisé les soignants au système jamaïcain de lutte contre la discrimination en matière de VIH. Il en résulte que les professionnels de santé ont amélioré leurs interactions avec les personnes vivant avec le VIH et se sont montrés plus disposés à recevoir des informations sur leurs attitudes et leurs comportements et à y remédier.
39. Au Kazakhstan, la collaboration avec de nombreuses parties prenantes, notamment avec l'ONUSIDA, visait à accroître l'accès aux traitements de substitution aux opiacés pour les patients hospitalisés. En outre, avec la Fondation pour le développement du parlementarisme, une organisation non gouvernementale nationale, des efforts ont été déployés pour renforcer la capacité des personnes vivant avec le VIH à s'engager auprès des parlementaires.
40. En Thaïlande, la formation participative, l'apprentissage en ligne et l'amélioration de la qualité dans 123 établissements de santé publics à la fin de l'année 2020 ont entraîné des changements positifs au sein du personnel de santé. Environ 20 000 professionnels de santé ont suivi avec succès le module d'apprentissage en ligne sur la stigmatisation et la discrimination dans 71 des 77 provinces.
41. En Ukraine, grâce au financement du Fonds Mondial et de l'USAID ainsi qu'à l'appui technique du Programme commun, une plateforme d'apprentissage en ligne sur le VIH a été mise en place pour renforcer les capacités des médecins dans les établissements de soins de santé primaires, notamment pour la prestation de services exempts de stigmatisation et de discrimination. Une formation a également été dispensée aux professionnels de santé afin d'accroître leurs compétences et leurs connaissances pour surmonter la stigmatisation et la discrimination dans les contextes liés à la santé.

Exemples de progrès dans les contextes liés au travail

42. Le Partenariat mondial a tiré parti des travaux menés par l'OIT sur l'établissement de normes sur les lieux de travail afin de promouvoir des réformes législatives visant à mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH au travail. Par exemple, l'OIT a soutenu la révision de la législation nationale dans plus de 30 pays à la lumière de sa Convention sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail (n° 190).

Une note d'information mettant en évidence l'application de la Convention à la violence et au harcèlement au travail liés au VIH a été élaborée par l'OIT, avec la contribution des Coparrainants, afin de soutenir ces efforts nationaux de réforme législative.

43. Le Partenariat mondial a appuyé ces réformes législatives dans les pays. Par exemple, au Kazakhstan, il a encouragé la sensibilisation qui a conduit à l'adoption d'un code sur la santé des personnes et le système de soins de santé. Le nouveau code interdit la discrimination liée au VIH sur le lieu de travail.
44. En Thaïlande, le ministère du Travail s'est appuyé sur le soutien du Partenariat mondial pour faire adopter des normes de responsabilité sociale des entreprises, qui interdisent la discrimination fondée sur le statut sérologique. En outre, un système de réponse aux crises piloté par la communauté a été mis en place pour signaler les cas de violence et de discrimination liées au VIH dans toutes les provinces du pays. Un soutien a également été apporté au Réseau thaïlandais des jeunes séropositifs pour organiser la campagne de la Journée mondiale du sida 2020 visant à réduire la stigmatisation et la discrimination au travail, en mettant l'accent sur la lutte contre le dépistage obligatoire du VIH pour les candidats à un emploi et les employés. La campagne a touché environ 150 000 personnes. Un atelier de deux jours sur le plan d'élimination de la stigmatisation et de la discrimination a également été organisé à l'intention de 50 organisations de la société civile afin de sensibiliser et de renforcer les capacités des organisations non gouvernementales et des réseaux sur cette question.
45. Le Programme commun s'est également appuyé sur des formations pour soutenir les efforts des pays visant à réduire la stigmatisation et la discrimination liées au VIH dans les contextes professionnels. Par exemple, dans un certain nombre de pays, l'OIT a renforcé les capacités des ambassadeurs masculins vivant dans des régions fortement touchées en matière de prévention et de traitement du VIH, de stigmatisation et de discrimination, de COVID-19 et d'égalité des genres. Des sessions de formation en ligne et en face à face ont également été organisées sur le VIH, la COVID-19 ainsi que la violence et le harcèlement sur le lieu de travail, et des responsables syndicaux de différents secteurs économiques ont été sensibilisés au VIH au travail. En outre, l'OIT a élaboré un cours d'auto-apprentissage en ligne sur le dépistage du VIH sur le lieu de travail, comprenant notamment un module sur l'élimination de la stigmatisation et de la discrimination.^{xxiv} De plus, elle a continué à déployer des programmes de formation continue pour les personnes transgenres au Brésil et en Indonésie, afin de réduire la discrimination à leur encontre et d'améliorer leurs possibilités sur le marché du travail ou de devenir des entrepreneurs prospères.
46. D'autres outils ont été développés pour promouvoir l'inclusion des personnes vivant avec le VIH et des populations clés dans le monde du travail. Par exemple, l'OIT a élaboré un guide d'apprentissage destiné aux représentants des gouvernements, des organisations d'employeurs et de travailleurs et d'autres parties prenantes concernées afin de promouvoir l'inclusion des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers et intersexes dans le monde du travail. Le PNUD et l'OIT ont également élaboré une liste de contrôle pour aider les pays à garantir l'inclusion des personnes vivant avec le VIH et des populations clés dans les politiques et programmes de protection sociale.^{xxv} L'outil est basé sur une discussion en ligne et un dialogue mondial sur la protection sociale des personnes vivant avec le VIH et des populations clés, organisé par le PNUD et l'OIT en 2021.

Exemples de progrès dans les contextes éducatifs

47. Sous les auspices du Partenariat mondial, l'UNESCO, le GNP+ et Y+ Global ont mené un processus de révision de la publication *Apprentissage positif* élaborée en 2012 par l'UNESCO et le GNP+.^{xxvi} Compte tenu des changements significatifs intervenus dans le secteur international de l'éducation et dans la riposte mondiale au VIH au cours de la dernière décennie, il était temps de mettre à jour et de « redémarrer » l'Apprentissage positif afin de prendre en considération les réalités quotidiennes actuelles des adolescents et des jeunes vivant avec le VIH, qui doivent faire face à des questions comme la sexualité, les relations, l'identité et l'expression de genre ainsi que l'accès au traitement et son observance.
48. La version révisée et mise à jour de l'Apprentissage positif est le fruit d'une série de consultations inclusives, multisectorielles et menées par des jeunes. Les recommandations du nouvel outil d'Apprentissage positif visent à orienter un large éventail de parties prenantes sur la manière de soutenir les étudiants vivant avec le VIH et affectés par le virus dans les contextes éducatifs. Les recommandations peuvent notamment servir d'outil pour éclairer l'examen et la mise à jour des politiques et programmes nationaux, de guide pour les écoles ou les enseignants cherchant à créer un environnement plus inclusif et plus favorable aux étudiants, ou d'outil de sensibilisation pour les organisations de la société civile et les jeunes militants. L'*Apprentissage positif* révisé a été officiellement lancé en janvier 2022.
49. Au Kazakhstan, le renforcement des capacités pour une éducation sexuelle complète a été assuré par plusieurs programmes de formation en ligne, couvrant des informations sur la santé et les droits sexuels et reproductifs, la violence fondée sur le genre et le VIH/les IST. En Thaïlande, des activités de sensibilisation ont été menées pour s'attaquer aux normes de genre négatives liées à l'utilisation du préservatif et pour améliorer l'attitude des parents vis-à-vis de l'utilisation du préservatif chez les adolescents. Un site Internet destiné aux jeunes a permis de diffuser largement des feuillets d'information destinés aux médias et des dossiers d'information sur la santé sexuelle et reproductive des jeunes et des adolescents, notamment composés de messages visant à promouvoir l'absence de stigmatisation et de discrimination. En Ukraine, le ministère de l'Éducation s'est engagé à prendre des mesures concrètes pour prévenir la discrimination à l'encontre des personnes vivant avec le VIH dans les écoles.
50. Les droits de l'homme et les autres plans de lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH, élaborés dans le cadre de l'engagement envers le Partenariat mondial, sont également à l'origine d'actions menées par d'autres parties prenantes, parmi lesquelles les Coparrainants de l'ONUSIDA qui ne cogèrent pas officiellement le Partenariat mondial. Par exemple, le Programme commun a soutenu différentes interventions dans des pays n'appartenant pas au Partenariat mondial afin de lutter contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH dans les contextes éducatifs. Au Cameroun, en République démocratique du Congo, au Ghana, au Mali et au Sénégal, des formations d'enseignants ont été déployées pour promouvoir les compétences en matière d'éducation sexuelle complète et de prévention de la violence fondée sur le genre liée à l'école, des normes de genre néfastes et de la discrimination.
51. Le Secrétariat de l'ONUSIDA, l'UNESCO, l'UNFPA, l'UNICEF et ONU Femmes ont lancé conjointement l'initiative « Education Plus » pour s'appuyer sur l'enseignement secondaire afin d'accélérer les actions et les investissements en faveur de la prévention du VIH et de l'autonomisation des adolescentes et des jeunes femmes, et de réduire les inégalités entre les sexes, la violence fondée sur le genre et la discrimination. Lancée en 2021, l'initiative se concentre sur l'Afrique au sud du Sahara, où les adolescentes et les jeunes femmes courent un risque élevé de contracter le VIH. L'Initiative rassemble des partenaires dans le but de répondre à la crise à laquelle sont confrontées les

adolescentes et les jeunes femmes en Afrique au sud du Sahara et de leur donner les moyens d'être des agentes du changement, notamment en mettant fin aux inégalités entre les sexes et à la discrimination fondée sur le genre, qui perpétuent les vulnérabilités à l'infection par le VIH. L'éducation, à l'école et en dehors, peut jouer un rôle essentiel dans la lutte contre ces inégalités, en réduisant la transmission du VIH ainsi que la stigmatisation et la discrimination liées au VIH.^{xxvii}

52. D'ici à novembre 2022, 12 chefs d'État africains⁵ se sont engagés à mettre en œuvre et à défendre l'initiative « Education Plus ». ⁶ En 2022, l'initiative a également obtenu le soutien de l'Union africaine. En collaboration avec des donateurs, la société civile, des mouvements de jeunes femmes et de filles et les Nations Unies, ces gouvernements africains mettent en place les politiques appropriées et s'efforcent d'intensifier les investissements afin de garantir un enseignement secondaire gratuit pour tous les enfants. L'initiative s'appuie également sur les écoles secondaires pour offrir le paquet d'interventions « plus ». Il s'agit notamment de créer des environnements scolaires exempts de violence, de fournir une éducation sexuelle complète et appropriée, de permettre l'accès à la santé et aux droits sexuels et reproductifs et de mettre en place des transitions efficaces entre l'école et le travail pour les adolescentes.
53. Des changements prometteurs sont déjà mis en œuvre. La Sierra Leone, par exemple, a intégré les composantes d'Education Plus dans ses politiques sectorielles en matière d'éducation, de genre et de santé. L'Afrique du Sud, le Cameroun et l'Ouganda ont tous adopté des politiques visant à prévenir et à gérer les grossesses chez les élèves, réduisant ainsi les disparités de genre dans l'éducation.
54. Le Partenariat mondial et l'initiative Education Plus ont conjointement mobilisé le soutien de haut niveau de M. Marc Angel, député européen, pour promouvoir les deux initiatives et faire office de défenseur spécial des objectifs des catalyseurs sociétaux 10-10-10.

Exemples de progrès dans les contextes judiciaires

55. Le Partenariat mondial s'est appuyé sur les travaux menés par le Programme commun pour apporter son soutien aux pays membres. En Amérique latine et dans les Caraïbes, par exemple, des mécanismes de coordination encouragent la modification des lois et la mise en œuvre de programmes visant à réduire la stigmatisation et la discrimination. Le projet « Being LGBTI in the Caribbean », piloté par le PNUD, est mis en œuvre à la Barbade, en République dominicaine, en Haïti et en Jamaïque. Ce projet s'attaque à la stigmatisation et à la discrimination, et améliore les politiques publiques inclusives, la représentation et l'accès à la justice pour les personnes LGBTI. Depuis 2018, plus de 1 800 défenseurs des droits de l'homme ont participé à des sessions de renforcement des capacités du projet, notamment en matière de sensibilisation sur les réseaux sociaux, de participation politique et de formation pour les personnes transgenres, en collaboration avec la société civile et les communautés locales.
56. Ce travail mené par le PNUD a préparé le terrain au soutien actuel du Partenariat mondial au Guyana, en Haïti et en République dominicaine en vue de mettre en place des mécanismes multipartites et des feuilles de route pour aborder la réforme de la loi, la stigmatisation et la discrimination. En Jamaïque, le Partenariat mondial a soutenu la sensibilisation en cours menée par des organisations locales de la société civile autour

⁵ Il s'agit des chefs d'État des pays suivants : Afrique du Sud, Bénin, Cameroun, Eswatini, Gabon, Gambie, Lesotho, Malawi, Ouganda, Sénégal, Sierra Leone et Zambie.

⁶ Ces pays sont l'Afrique du Sud, le Bénin, le Cameroun, l'Eswatini, le Gabon, la Gambie, le Lesotho, le Malawi, l'Ouganda, le Sénégal, la Sierra Leone et la Zambie.

d'un modèle de législation visant à lutter contre la discrimination liée au VIH, et a appuyé la création d'une institution nationale des droits de l'homme. Le Partenariat mondial a en outre soutenu l'engagement politique de haut niveau en cours pour lutter contre la stigmatisation et la discrimination, notamment un message vidéo de M. Andrew Holness, Premier ministre de la Jamaïque, à l'occasion de la Journée mondiale du sida 2021.

57. En République centrafricaine, en étroite collaboration avec le ministre de la Justice, la loi sur le VIH a été révisée afin de dépenaliser la transmission du virus, de protéger les droits humains des personnes vivant avec le VIH et des populations clés, d'abaisser l'âge du consentement au dépistage du VIH et d'accroître l'accès des jeunes aux services liés au VIH. En outre, la nouvelle loi garantit la protection et la prise en charge des femmes survivantes de violence sexuelle. Elle garantit également l'accès à l'information sur la santé et les droits sexuels et reproductifs, ainsi que l'éducation et la formation sur le VIH et le sida dans les écoles, les prisons et sur les lieux de travail. La nouvelle loi sur le VIH a été promulguée en octobre 2022.
58. En Argentine, le Partenariat mondial a soutenu le plaidoyer pour l'adoption d'un projet de loi national sur le VIH, l'hépatite et la tuberculose. Fortement axé sur les droits de l'homme, le projet de loi reconnaît et garantit les droits des personnes vivant avec le VIH, la tuberculose et les infections sexuellement transmissibles. Ces droits comprennent les droits des femmes enceintes et en période puerpérale et de leurs enfants vivant avec le VIH, la tuberculose et les IST à accéder aux services de dépistage et de prévention, au traitement antirétroviral, ainsi que leur accès à de larges cadres de protection sociale comme le travail décent, les services sociaux de base et la retraite anticipée pour les personnes vivant avec le VIH et la tuberculose en situation de vulnérabilité sociale.
59. En Angola, le Partenariat mondial a apporté un soutien technique à l'examen juridique et politique, défendu par le secrétaire d'État aux Droits de l'homme, qui s'est traduit par une proposition de nouvelle disposition juridique dans le cadre de la loi sur le VIH permettant aux adolescents de 14 ans, et à ceux de moins de 14 ans ayant une maturité suffisante, de consentir de manière indépendante aux services de dépistage du VIH.
60. En Thaïlande, des initiatives de réforme législative sont en cours, notamment le projet de loi contre la stigmatisation et la discrimination, la loi sur la protection et l'autonomisation des narcotiques et la loi sur la sécurité sanitaire des ressortissants non thaïlandais.
61. En Ouganda, plus de 117 spécialistes du droit ont été formés à l'utilisation d'*une boîte à outils destinée aux spécialistes du droit, aux acteurs judiciaires, aux défenseurs des droits de l'homme, aux personnes vivant avec le VIH et aux populations exposées au VIH*. La formation avait pour but d'accroître les capacités des juges, des avocats et des autres acteurs du système judiciaire à adopter une approche fondée sur les droits de l'homme dans les litiges liés au VIH.
62. Afin d'accroître la sensibilisation et la visibilité de l'importance de la réforme législative, de susciter l'engagement et l'adhésion politiques et d'encourager les investissements et le changement d'attitude, la campagne *#NotACriminal* a été lancée dans le cadre d'une collaboration entre les réseaux mondiaux de personnes vivant avec le VIH et les réseaux de populations clés : le GNP+, la Communauté internationale des femmes vivant avec le VIH (ICW), Y+ Global, l'Action globale pour l'égalité trans (GATE), l'International Network of People who Use Drugs (INPUD), MPact et le Global Network

of Sex Work Projects (NSWP). Elle implique également le leadership technique du HIV Justice Network et du HIV Policy Lab.

63. Le programme commun a utilisé plusieurs stratégies pour promouvoir et soutenir les efforts déployés par les pays pour revoir et supprimer les lois et politiques discriminatoires et nuisibles. Des conseils fondés sur des données probante éclairées par les faits pour la réforme législative ont été produites, ainsi que des conseils pour les procureurs sur la manière de limiter l'utilisation trop large du droit pénal dans les affaires liées au VIH. Ce travail s'appuie sur la " Déclaration de consensus des experts sur la science du VIH dans le contexte du droit pénal ".et a servi de base au renforcement des capacités des systèmes judiciaires en matière de droits de l'homme, de VIH et de droit en Afrique, dans les Caraïbes, en Europe orientale et en Asie centrale.
64. La Banque mondiale a également publié en 2021 le rapport *Égalité des chances pour les minorités sexuelles et de genre*,^{xxviii} le premier d'une série d'études évaluant les lois et réglementations qui affectent la vie des minorités sexuelles et de genre dans un ensemble initial de 16 pays et dans six domaines importants de leur vie. Ces domaines sont l'éducation, l'emploi, l'accès aux services publics et à la protection sociale, notamment l'accès aux soins de santé et aux services liés au VIH, l'inclusion civile et politique, la protection contre les crimes haineux et contre la criminalisation. Le rapport vise, à l'aide des informations de la base de données de la Banque mondiale sur l'égalité des chances, à mesurer l'impact des lois discriminatoires fondées sur l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre, et les caractéristiques sexuelles. Il complète les différents outils mis à la disposition des pays du Partenariat mondial, et au-delà, pour soutenir la sensibilisation en faveur de la révision de ces lois.
65. ONU Femmes, cogestionnaire du Partenariat mondial, a continué à soutenir la sensibilisation et le suivi des violations des droits des femmes en facilitant la participation des femmes vivant avec le VIH et affectées par le virus à l'établissement des rapports au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et à la mise en œuvre de ses observations finales. En Indonésie, ONU Femmes a mobilisé 500 représentantes d'organisations de femmes, parmi lesquelles des organisations de femmes vivant avec le VIH et de femmes appartenant à des populations clés, afin de préparer un rapport parallèle commun pour le Comité CEDAW. Le rapport a mis en évidence des cas de discrimination et de violence à l'égard des femmes dans toute leur diversité, y compris celles des populations clés, qui éprouvent des difficultés à accéder aux services de traitement et de soins du VIH. Le rapport a fourni des recommandations d'action. ONU Femmes a facilité le suivi des observations finales relatives aux droits et priorités des femmes vivant avec le VIH et affectées par le virus formulées par le Comité CEDAW à l'égard du Kazakhstan, du Tadjikistan, de l'Ukraine et du Soudan du Sud.
66. Afin d'accélérer et d'intensifier la réforme des lois discriminatoires et punitives, le Programme commun prépare une Initiative stratégique mondiale (ISM) sur la dépénalisation. L'objectif est d'accroître l'investissement, l'action et l'engagement au niveau mondial et national afin de réformer ou d'abroger les lois néfastes et punitives qui affectent la riposte au VIH, dans le cadre de la création d'un environnement juridique plus large et favorable. Le travail du Partenariat mondial axé sur le secteur de la justice sera disponible pour soutenir les efforts de dépénalisation dans les pays concernés.

Exemple de progrès dans les contextes individuels, familiaux et communautaires

67. Dans le cadre de la stratégie d'engagement communautaire du Partenariat mondial menée par le GNP+, des campagnes mondiales telles que la campagne *#MoreThan* ont été lancées. Ces campagnes visent à donner aux communautés les moyens de connaître leurs droits et de lutter contre la stigmatisation interne. Elles visent également à informer et à impliquer les parties prenantes sur des interventions adaptées aux contextes et aux populations clés. Ces campagnes ont aussi pour but de mobiliser l'engagement politique en défendant les bonnes pratiques des pays (20 pays ont été incités à adhérer à l'initiative en conséquence directe de la sensibilisation du Partenariat mondial). Le GNP+ renforce également les capacités des communautés à développer des campagnes nationales stratégiques de sensibilisation *#MoreThan* afin de cibler, d'atteindre et d'engager efficacement les principaux décideurs pour faire progresser la dépenalisation dans le contexte du VIH et améliorer l'accès à la justice.
68. En Thaïlande, un système de réponse aux crises piloté par la communauté, « PokPong », a été mis au point pour recevoir les plaintes relatives aux violations des droits humains des personnes vivant avec le VIH et affectées par le virus et des populations clés.
69. Le cogestionnaire du Partenariat mondial, ONU Femmes, s'est associé à la Communauté internationale des femmes vivant avec le VIH - Afrique de l'Est (ICW-EA) en vue de piloter des approches visant à lutter contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH à l'encontre des femmes dans le contexte de la pandémie de COVID-19 en Afrique du Sud, en Ouganda et au Sénégal. En Ouganda, ICW-EA est parvenue à intégrer des contributions politiques au plan national sur les droits de l'homme, qui met l'accent sur la réduction de la stigmatisation et de la discrimination fondées sur le genre. ICW-EA a également conçu et mis en œuvre un tableau de bord piloté par les communautés pour surveiller les violations des droits des femmes dans 56 districts, dont les principaux résultats ont permis d'élaborer des politiques au niveau national. En outre, l'organisation communautaire de personnes vivant avec le VIH JABASA a produit une chaîne de télévision et une campagne sans stigmatisation pour sensibiliser les jeunes à l'importance de la prévention, du traitement et de l'observance du traitement du VIH, et à l'importance de la célébration d'une « vie positive ».
70. En Afrique orientale et australe, les interventions ont été étendues à sept pays afin de transformer les normes de genre inégales en matière de prévention du VIH. La mise en œuvre des programmes communautaires « SASA! » déployés dans 15 districts du Zimbabwe a permis à plus de 30 000 femmes de recevoir des informations et des services sur la violence fondée sur le genre. Un déploiement similaire en Ouganda a mobilisé près de 50 000 membres des communautés dans trois districts, ce qui a permis d'augmenter le signalement des cas de violence à l'égard des femmes et d'améliorer l'accès aux cliniques locales de dépistage du VIH. « SASA! Faith », une adaptation du programme pour les communautés confessionnelles pilotée au Kenya grâce à un financement du Fonds d'affectation spéciale des Nations unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, a permis d'améliorer l'accès au dépistage et au traitement du VIH ainsi qu'aux conseils aux couples, tant pour les femmes que pour les hommes. L'initiative a contribué à une réduction de 59 % du nombre de cas signalés de stigmatisation et de discrimination à l'encontre des femmes vivant avec le VIH dans les communautés. Au Rwanda, ONU Femmes a collaboré avec le Réseau rwandais des personnes vivant avec le VIH afin de créer une boîte à outils, qui préconise de mettre fin à la stigmatisation liée au VIH dont sont victimes les femmes vivant avec le VIH et de promouvoir leur développement social et économique. Au total, 1 326 femmes vivant avec le VIH ont participé à des sessions pour partager les défis qu'elles rencontrent en matière de stigmatisation et de discrimination et pour réfléchir à des approches innovantes.

71. Le PAM a également finalisé une note d'orientation^{xxix} pour l'Afrique orientale et australe afin de réduire la stigmatisation et la discrimination dans l'accès aux services essentiels et de tirer parti des instruments et plateformes de protection sociale, comme les transferts en nature et en espèces. La note synthétise une multitude de données régionales pour formuler une série de recommandations et de considérations visant à soutenir et à atteindre des populations souvent laissées de côté, en particulier les adolescents et les jeunes à risque ou affectés par le VIH.

Exemples de progrès dans les contextes d'urgence et de crise humanitaire

72. Le Partenariat mondial, en collaboration avec le Secrétariat de l'ONUSIDA et ILGA-Europe, a organisé un événement pendant la Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie 2022, axé sur les droits des personnes LGBTI en Ukraine. L'événement a permis de sensibiliser aux défis en matière de droits de l'homme et aux actions requises par les États membres de l'Union européenne. En 2020, le HCR et l'OIT, avec le soutien du Secrétariat de l'ONUSIDA, ont mis en œuvre un projet virtuel de renforcement des capacités ciblant le personnel du Service national des migrations en Ukraine. L'objectif était de sensibiliser et de renforcer les capacités en matière de droits humains des réfugiés et des demandeurs d'asile vivant avec le VIH, la tuberculose ou s'identifiant comme LGBTI.
73. Au Pérou, en préparation de l'adhésion du pays au Partenariat mondial, des acteurs nationaux de différents secteurs de la riposte au VIH travaillent avec le Congrès sur la réforme juridique de l'assurance maladie nationale afin d'inclure les migrants vivant avec le VIH et les populations clés en tant que bénéficiaires. Ces efforts sont menés dans le cadre de l'élimination de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH ainsi que de la suppression des inégalités d'accès à des services de prise en charge du VIH de qualité, exempts de stigmatisation et de discrimination.
74. En Iran, le Partenariat mondial a offert un cadre synergique pour développer et intégrer des interventions de lutte contre la stigmatisation et la discrimination dans le plan stratégique national sur le VIH. Cela a renforcé l'engagement de l'Iran à fournir des services liés au VIH de qualité, notamment dans les situations d'urgence. Le personnel des services de santé d'urgence a ensuite été formé pour garantir la confidentialité et l'accessibilité des services d'urgence.

Bilan du partenariat mondial

75. Le Partenariat mondial est un élément important en vue d'accroître la cohérence de l'action des pays et l'efficacité des allocations de fonds autour d'interventions visant à éliminer la stigmatisation et la discrimination liées au VIH dans les pays cibles. En s'appuyant sur les initiatives Last Mile First financées par l'USAID, le Partenariat mondial a utilisé le mécanisme d'appui technique du Secrétariat de l'ONUSIDA pour accroître le soutien technique aux pays et aux communautés de personnes vivant avec le VIH, aux populations clés et aux autres populations vulnérables au VIH. Les initiatives Last Mile First mettent particulièrement l'accent sur l'avancement de la fourniture d'assistance technique dans les domaines prioritaires⁷ afin de bénéficier pleinement des investissements du Fonds mondial et de soutenir la GAS.
76. Au cours des trois dernières années, le soutien du Partenariat mondial a porté sur (i) le renforcement des capacités, (ii) la sensibilisation et l'appui technique à la réforme législative, (iii) l'intervention dans des situations de crise pour éviter la violence et d'autres risques au sein des populations clés, (iv) des études sur l'indice de stigmatisation, (v) des évaluations basées sur le genre de la riposte au VIH, (vi) l'ajustement de la planification des programmes infranationaux afin de renforcer les ripostes locales pour les populations clés, et (vii) un meilleur alignement des programmes pour renforcer le leadership communautaire dans la réalisation des catalyseurs sociétaux de la riposte au VIH. Un soutien et un financement continus seront nécessaires pour accompagner le suivi et le signalement par les communautés de la stigmatisation, de la discrimination et de la violence liées au VIH.
77. Grâce à son pouvoir de rassemblement, le Partenariat mondial a également renforcé 16 mécanismes multipartites existants et nouveaux de lutte contre la stigmatisation et la discrimination⁸ et 19 plans d'action nationaux sur la stigmatisation et la discrimination liées au VIH.⁹ Ces plans visent à optimiser et à intensifier la mise en œuvre d'interventions coordonnées, rentables, prioritaires pour les communautés et fondées sur des données probantes, soutenues par un engagement politique, des donateurs et des partenaires.
78. Sous la direction du GNP+, le Partenariat mondial a également renforcé les capacités des communautés¹⁰ à défendre efficacement leurs droits et à participer de manière significative aux mécanismes et plans multipartites, aux demandes de financement, ainsi qu'à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des interventions, afin que les programmes et subventions répondent aux besoins et aux priorités des personnes vivant avec le VIH et affectées par le virus, et aient un impact maximal. Grâce à ce

⁷ Ces domaines prioritaires sont (i) l'amélioration des services et du suivi menés par les communautés pour les personnes vivant avec le VIH et les populations vulnérables ; (ii) l'élargissement des ripostes communautaires en Afrique occidentale et centrale ; (iii) la lutte contre la stigmatisation et la discrimination, et la suppression des obstacles structurels à la réalisation des droits de l'homme ; et (iv) le renforcement de l'appropriation nationale durable et de l'investissement national, ainsi que l'optimisation de l'efficacité de la riposte au VIH.

⁸ Il s'agit notamment des groupes de travail techniques de l'initiative « Lever les obstacles » du Fonds Mondial, des mécanismes de coordination nationale du Fonds Mondial ou des comités nationaux de lutte contre le sida. Ces pays sont les suivants : Afrique du Sud, Angola, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Kazakhstan, Kirghizistan, Liberia, Moldavie, Mozambique, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Thaïlande, Ukraine.

⁹ Les pays ayant finalisé leurs plans d'action sont l'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée, l'Iran, la Jamaïque, le Liberia, le Népal, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Sénégal, le Tadjikistan et la Thaïlande. Les pays où les plans d'action sont en cours d'élaboration ou presque finalisés sont l'Argentine, le Mozambique, le Kazakhstan, le Kirghizistan et l'Ukraine.

¹⁰ Y compris les groupes de la société civile et, en particulier, les réseaux de personnes vivant avec le VIH et les organisations de défense des droits des femmes et dirigées par des populations clés.

travail, 20 pays ont accéléré la réduction de la stigmatisation et de la discrimination dans les contextes prioritaires¹¹, 19 ont fait progresser la réforme législative et/ou l'accès à la justice pour les populations clés¹², et 8 pays prioritaires développent des campagnes de sensibilisation juridique et politique ciblées afin de faire avancer leur programme de dépénalisation.¹³

Exemples de mobilisation régionale

79. En Afrique occidentale et centrale, par exemple, un atelier régional réunissant six pays a été organisé à Abidjan, avec le soutien particulier du GNP+, afin de former les parties prenantes nationales à la méthodologie d'échantillonnage, à la collecte de données et au recrutement des participants à l'enquête sur l'indice de stigmatisation v2.0 des personnes vivant avec le VIH. Les pays doivent déployer leurs enquêtes sur l'indice de stigmatisation et s'en servir pour étayer leurs plans stratégiques nationaux, leurs demandes de financement et leurs rapports en vue de la réalisation des objectifs pour 2025.
80. En Asie et dans le Pacifique, le Partenariat mondial a coorganisé une série de consultations régionales sur la stigmatisation et la discrimination liées au VIH pour les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) afin de faciliter les échanges entre pays sur la mise en œuvre de programmes de lutte contre la stigmatisation et la discrimination. Ces consultations ont été organisées avec des partenaires clés, comme le ministère thaïlandais de la Santé, le secrétariat de l'ASEAN, divers Coparrainants ainsi que des réseaux régionaux de personnes vivant avec le VIH et de populations clés. En 2022, ces consultations régionales ont porté sur la stigmatisation et la discrimination liées au VIH sur le lieu de travail, dans les communautés, dans les soins de santé et dans l'éducation.
81. Par exemple, la consultation régionale sur le lieu de travail a été organisée conjointement avec le Conseil national de lutte contre le sida des Philippines afin d'explorer les ressources disponibles et les considérations relatives à la lutte contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH dans le monde du travail. À l'issue de la consultation, le Conseil national de lutte contre le sida des Philippines s'est engagé à faire du lieu de travail l'une des priorités de son plan d'action national de lutte contre la stigmatisation et la discrimination. De même, une consultation régionale sur les

¹¹ Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Gambie, Iran, Jamaïque, Kazakhstan, Kirghizistan, Guinée, Laos, Liberia, Moldavie, Népal, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Thaïlande, Ukraine.

¹² Afrique du Sud, Angola, Argentine, Gambie, Guinée, Jamaïque, Kazakhstan, Kirghizistan, Laos, Liberia, Moldavie, Népal, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Thaïlande, Ukraine.

¹³ Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Ghana, Jamaïque, Kazakhstan, Mozambique, Nigeria, Ouganda, Thaïlande. Les six premiers pays ont été sélectionnés parce qu'ils font partie de la collaboration pour les pays prioritaires entre le Fonds Mondial, le PEPFAR, les Instituts nationaux de la santé et l'ONUSIDA. Ils bénéficient donc d'une attention accrue pour améliorer l'alignement et la coordination entre les partenaires et faire progresser la mise en œuvre de l'indice de stigmatisation v2.0. En tant que tels, les six pays prioritaires pour la collaboration disposent d'un excellent environnement pour renforcer efficacement les systèmes multipartites coordonnés et la mise en œuvre des subventions du Fonds Mondial. L'Ouganda et le Nigeria ont également été sélectionnés car ils font partie du Partenariat Love Alliance (un programme de promotion de la santé sexuelle et reproductive financé par les Pays-Bas et impliquant le Global Network of People Living with HIV). Ces deux pays ont donc un fort engagement communautaire, en particulier parmi les populations clés, offrant ainsi des possibilités de renforcement efficace des capacités des communautés. Le Kazakhstan a été choisi en raison de son fort engagement communautaire et de son potentiel de réforme juridique.

contextes judiciaires a été coorganisée afin de discuter des stratégies visant à accroître l'accès à la justice, notamment les services juridiques pro bono.

82. En Europe de l'Est et en Asie centrale, le Partenariat mondial a réuni plusieurs parties prenantes, dont le Programme commun, l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et la Fondation Soros afin d'aligner les plans et les financements pour un impact maximal sur les efforts visant à éliminer la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH.

Exemples de partenariats catalytiques encouragés par le Partenariat mondial

83. Pour favoriser la cohérence des allocations de fonds et des actions au niveau national, le Partenariat mondial fait partie d'une collaboration dans les pays prioritaires (FCC) qui comprend le PEPFAR, l'Institut national de la santé, l'ONUSIDA et le Fonds Mondial. La FCC vise à réduire de manière mesurable la stigmatisation et la discrimination dans un ensemble de pays prioritaires sur une période de trois à cinq ans.
84. La FCC se concentre sur une coordination, une collaboration et une planification accrues entre les communautés, les gouvernements partenaires, le Fonds Mondial, l'ONUSIDA et le PEPFAR. Elle soutient et s'appuie sur le déploiement et les conclusions de l'indice de stigmatisation v2.0 des personnes vivant avec le VIH pour adapter les plans et budgets nationaux à des interventions durables, complètes et coordonnées fondées sur des données probantes afin d'éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH. Ces plans et budgets nationaux sont intégrés dans les plans opérationnels nationaux et régionaux des pays soutenus par le PEPFAR et dans les subventions du Fonds Mondial aux pays dans le cadre de l'initiative Lever les obstacles. L'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Jamaïque, le Mozambique et la Thaïlande sont actuellement les pays couverts par la phase I de la FCC.
85. En octobre 2022, le Luxembourg est devenu le premier État membre de l'UE à rejoindre le Partenariat mondial. Outre la mise en œuvre au niveau national, le Luxembourg s'est également engagé à défendre le Partenariat mondial au sein de l'UE, ainsi qu'à travailler avec des pays partenaires afin de promouvoir des environnements juridiques favorables et inclusifs. L'Espagne a fait du VIH l'un des thèmes prioritaires de sa présidence du Conseil de l'UE, qui débutera au second semestre de 2023. Le ministère espagnol de la Santé collabore avec le Partenariat mondial en vue d'élaborer un document d'orientation sur l'élimination de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH.
86. En octobre 2021, les Centres américains de contrôle et de prévention des maladies (CDC) ont rejoint le Partenariat mondial, ce qui facilite la mobilisation de leur soutien dans les pays où ils sont présents. Un accord de coopération entre l'ONUSIDA et les CDC sur la stigmatisation et la discrimination qui a débuté en 2022 garantit un financement catalytique pour éliminer la stigmatisation et la discrimination dans trois des six pays de la FCC.
87. Dans le but de s'orienter vers une approche plus intentionnelle de transformation du genre, le Partenariat mondial s'est engagé avec Women4GlobalFund à garantir que les besoins des femmes et des filles dans toute leur diversité soient pris en compte dans la mise en œuvre des plans nationaux relatifs aux droits de l'homme. Un premier dialogue approfondi avec les femmes marginalisées en Jamaïque et en Ouganda a eu lieu et le suivi des recommandations est en cours afin de combler les lacunes liées à la garantie

de leur pleine inclusion dans la mise en œuvre du Partenariat mondial et de ses interventions connexes contre la stigmatisation et la discrimination.

88. La Société internationale du sida collabore avec le Partenariat mondial et Hera Solutions à l'élaboration d'une déclaration de consensus qui mettrait en évidence les bonnes pratiques et les priorités programmatiques stratégiques pour réduire la stigmatisation et la discrimination liées au VIH.

Pays ambassadeurs du Partenariat mondial

89. La Thaïlande constitue un exemple de pays ayant démontré sa détermination à éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH et tirant parti du Partenariat mondial pour accélérer la mise en œuvre de son engagement national. La Thaïlande a fait de l'élimination de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH un objectif stratégique dès 2014, en mettant l'accent sur les établissements de santé. En mars 2020, elle a rejoint le Partenariat mondial et a étendu ses efforts d'élimination de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH à davantage de contextes, parmi lesquels les ménages et les communautés, les lieux de travail, les soins de santé, l'éducation, les systèmes judiciaires et les situations d'urgence et de crise humanitaire. Les interventions dans les six contextes sont formalisées dans le « Plan d'action national multisectoriel et chiffré visant à éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH : 2022-2026 », approuvé par le Conseil national du sida à la mi-2022. Un sous-comité du Conseil national du sida chargé de la promotion et de la protection des droits liés au sida est mandaté pour superviser le déploiement et le suivi du plan, aux côtés de nombreuses parties prenantes.
90. La Jamaïque constitue un autre exemple de coordination, de cohérence et de redevabilité mutuelle apportées par le Partenariat mondial pour atteindre les objectifs des catalyseurs sociétaux 10-10-10. Le Partenariat mondial a dirigé l'élaboration d'un plan opérationnel quinquennal visant à éliminer la stigmatisation et à la discrimination dans cinq contextes et a produit deux rapports annuels comprenant une vue d'ensemble de toutes les interventions liées aux droits de l'homme en Jamaïque. En outre, le Partenariat mondial a élaboré et lancé un tableau de bord de suivi en ligne qui fournit des informations essentielles sur les progrès réalisés jusqu'à présent, ainsi que sur les domaines où la stigmatisation et la discrimination persistent. Les renseignements compilés par l'intermédiaire du Partenariat mondial en Jamaïque étaient essentiels pour orienter la nouvelle subvention nationale du Fonds Mondial afin de garantir que les interventions en matière de droits de l'homme soient alignées sur le plan stratégique national et les objectifs mondiaux pour mettre fin à l'épidémie de sida.
91. Pour aller de l'avant, le Partenariat mondial en Jamaïque, désormais présidé par la ministre d'État à la Santé, Mme Juliet Cuthbert-Flynn, plaide aux côtés des communautés et des parlementaires en faveur de l'adoption d'une loi nationale anti-discrimination et de la création d'une institution nationale des droits de l'homme. Enfin, le Partenariat mondial travaille à la création d'un groupe parlementaire permanent sur la non-discrimination, destiné à maintenir un dialogue continu entre les législateurs et les communautés sur les questions liées à leurs droits et à leur santé.
92. En 2022, la Thaïlande et la Jamaïque ont été sélectionnées parmi les six pays de la phase I de la FCC. Avec l'appui de l'ONUSIDA et du Partenariat mondial, elles ont reçu un « soutien financier catalyseur » des CDC américains et du PEPFAR pour encourager les efforts nationaux visant à éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH, tout en mettant en œuvre des stratégies susceptibles de servir de modèles pour leurs régions respectives. En Thaïlande, l'une de ces stratégies

consiste à utiliser U=U comme message clé pour identifier et traiter les facteurs individuels et structurels contribuant à la stigmatisation et à la discrimination à l'égard du VIH, de l'utilisation du préservatif, du travail du sexe et de la consommation de substances. Une autre a pour but d'utiliser la cascade « atteindre, recruter, dépister, traiter, prévenir et retenir » de la riposte au VIH pour intégrer le leadership communautaire dans la prestation de services de santé et de lutte contre le VIH exempts de stigmatisation pour les populations clés. Une volonté et une appropriation politiques constantes ainsi qu'un financement national accru sont indispensables au succès de ces interventions.

93. La République centrafricaine est également parvenue, grâce à une forte sensibilisation, à faire adopter un nouveau projet de loi sur le VIH par l'Assemblée nationale. En étroite collaboration avec le ministre de la Justice, la loi sur le VIH a été révisée afin de dépenaliser la transmission du virus, de protéger les droits humains des personnes vivant avec le VIH et des populations clés, notamment en abaissant l'âge du consentement au dépistage du VIH et en augmentant l'accès des jeunes aux services liés au VIH. En outre, la nouvelle loi garantit également la protection et la prise en charge des femmes survivantes de violence sexuelle et prévoit des informations sur la santé et les droits sexuels et reproductifs, ainsi qu'une éducation et une formation sur le VIH dans les écoles, les prisons et au travail.
94. Les améliorations majeures comprennent également l'introduction de nouveaux concepts comme le soutien psychosocial post-dépistage, l'autodépistage, la confidentialité, le conseil, le consentement libre et éclairé, la prévention de la discrimination et de la stigmatisation dans les prisons, la prophylaxie, le soutien psychosocial et le dépistage anonyme. Outre l'introduction de ces concepts dans les définitions et le corps du projet de loi, certaines notions nécessaires à la riposte au VIH sont davantage mises en avant dans la nouvelle loi. Il s'agit notamment du dépistage pour les adolescents et les mineurs, ainsi que du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant. Les discussions de suivi avec le président de l'Assemblée nationale comprenaient des plans préliminaires pour des séances de diffusion de la nouvelle loi sur le VIH en partenariat avec l'Assemblée nationale et le président de l'Assemblée nationale lui-même.

Conclusion

95. La stigmatisation et la discrimination liées au VIH, sous toutes leurs formes, restent des obstacles majeurs à l'élimination du sida en tant que menace publique d'ici 2030.
96. Comme décrit dans ce rapport, en novembre 2022, le Partenariat mondial d'action pour l'élimination de toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH est en cours de mise en œuvre dans 33 pays. Au cours des deux dernières années, 15 pays ont rejoint le Partenariat mondial.
97. Il est conçu pour mettre en commun les ressources et les compétences afin de mener des interventions cohérentes visant à éliminer la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH. Depuis son lancement en 2018, il a profité du pouvoir combiné des gouvernements, de la société civile et des Nations Unies pour accélérer les actions qui contribueront à ce que les pays atteignent les objectifs pour 2025 liés aux catalyseurs sociétaux de la riposte au sida.
98. Le Partenariat mondial démontre l'importance combinée de la volonté et de l'influence politiques, d'un soutien technique coordonné et de la cohérence des interventions et des financements. Il démontre également la valeur des efforts conjoints des

gouvernements, des communautés et de la société civile, avec le Programme commun de l'ONUSIDA, le Fonds Mondial et l'USAID-CDC-PEPFAR. Le Partenariat mondial constitue une tentative explicite de renforcer la coordination des efforts et des investissements des gouvernements, des communautés, de la société civile, des bailleurs de fonds et des Nations Unies. Des travaux supplémentaires réalisés par les Coparrainants et avec d'autres parties prenantes complètent ces activités et initiatives.

99. Le Partenariat mondial est un canal important sur lequel s'appuient le Programme commun et les parties prenantes pour atteindre les objectifs pour 2025 sur les catalyseurs sociétaux de la riposte au sida. Il s'agit d'une vérification de conception pour l'intensification de l'appui technique, de la sensibilisation, des partenariats et de la coordination aux niveaux mondial, régional, national et local, afin de réaliser des progrès plus rapides pour éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH.
100. Les nombreuses réformes nécessaires pour éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH prendront du temps avant de porter leurs fruits. L'impact réel du Partenariat mondial ne se fera sentir qu'après quelques années. Toutefois, des progrès sont réalisés dans les 33 pays qui ont déjà rejoint le Partenariat mondial et qui sont sur la voie de l'élimination de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH dans au moins trois des six contextes prioritaires : la santé, l'éducation, le travail, la justice, l'humanitaire et les communautés. Ils se sont engagés à prendre, et prennent déjà, des mesures concrètes, mesurables et ciblées pour éliminer toutes les formes de stigmatisation, de discrimination et de violence liées au VIH d'ici à 2025.

Propositions de décisions

101. **Le Conseil de coordination du programme est invité à :**

102. Prendre note du rapport ;

103. Appeler les États membres à :

- a. Accélérer la mise en œuvre d'actions volontaires, concrètes, ciblées et mesurables pour éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH ;
- b. Soutenir et exploiter le Partenariat mondial d'action pour l'élimination de toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH afin d'accélérer la volonté politique, et accorder des financements domestiques suffisants pour soutenir les actions pilotées par les communautés visant à mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination.

104. Demander au Programme commun de :

- a. Aider les pays à renforcer la cohérence et la coordination des actions et des investissements, notamment par l'intermédiaire du Partenariat mondial, en vue d'obtenir des résultats concrets, mesurables et ciblés et d'atteindre les objectifs fixés pour 2025 ;
- b. Soutenir davantage les pays pour qu'ils renforcent les interventions visant à mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH dans les six contextes et donner la priorité au financement et aux interventions dont il est prouvé qu'elles réduisent ou mettent fin à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH ;

- c. Continuer à promouvoir et à renforcer le soutien au Partenariat mondial d'action pour l'élimination de toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH, aux niveaux mondial, régional et national, en insistant particulièrement sur le leadership communautaire ;
- d. Rendre compte des progrès accomplis au Conseil de coordination du Programme lors d'une prochaine réunion du Conseil de coordination du Programme.

Notes de fin

ⁱ Point de décision 2.3 dans UNAIDS/PCB (49)/21.30. Genève : ONUSIDA ; 2020 (https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/PCB49_Stigma__Discrimination_FR.pdf).

ⁱⁱ In danger: Global AIDS Update 2022. Genève : ONUSIDA ; 2022 (https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/2022-global-aids-update_en.pdf).

ⁱⁱⁱ Global AIDS Update 2022, p. 132. Le rapport cite des obstacles concomitants à l'accès aux services, comme des obstacles juridiques, notamment les lois qui criminalisent les populations clés et les réglementations relatives à l'âge de consentement pour accéder aux services ; l'accès physique limité aux installations ; les coûts imprévus, notamment les frais d'utilisation des services ; les effets secondaires des médicaments et les difficultés à suivre le traitement. Tous ces facteurs, auxquels s'ajoutent la stigmatisation et la discrimination, notamment la stigmatisation et la discrimination liées au sexe et les inégalités entre les sexes, contribuent à un faible accès aux services et nuisent à leur maintien.

^{iv} Global AIDS Update 2022, p. 153.

^v Global AIDS Update 2022, p. 97.

^{vi} Global AIDS Update 2022, p. 103.

^{vii} Global AIDS Update 2022, p. 160.

^{viii} Global AIDS Update 2022, p. 108.

^{ix} Key barriers to women's access to HIV treatment: a global review. New York : ONU Femmes ; 2017 (<https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2017/Key-barriers-to-womens-access-to-HIV-treatment-A-Global-Review-en.pdf>).

^x Global AIDS Update 2022, p. 124.

^{xi} Global AIDS Update 2022 p. 9 et p. 19. Selon le rapport, les tendances en matière d'infections au VIH et de décès liés au sida sont déterminées par la disponibilité et l'accessibilité de services de prise en charge du VIH de qualité.

^{xii} Le rapport Global AIDS Update 2022 fait référence à plusieurs études démontrant l'impact négatif des discriminations multiples, composées et intersectionnelles fondées sur des facteurs comme l'âge, le sexe, le genre, la race, l'orientation sexuelle, l'origine sociale, l'état de santé (VIH et autres), le statut économique et le handicap pour l'accès aux services de prévention, de dépistage, de traitement et de soins du VIH. Consulter également l'étude qualitative sur la stigmatisation et la discrimination rencontrées au travail par les populations indigènes vivant avec le VIH ou touchées par la tuberculose. Genève : OIT ; 2019 (https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/2022-global-aids-update_en.pdf).

^{xiii} Déclaration politique sur le VIH et le sida : Mettre fin aux inégalités et agir pour vaincre le sida d'ici à 2030. New York : Assemblée générale des Nations Unies ; 2021 (https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/2021_political-declaration-on-hiv-and-aids_fr.pdf).

^{xiv} Enquête mondiale sur la discrimination liée au VIH dans le monde du travail. Genève : OIT ; 2021 (https://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_848599/lang--fr/index.htm). L'enquête a été menée dans 50 pays pour connaître les opinions et les sentiments de la population générale à l'égard des personnes vivant avec le VIH.

^{xv} Global AIDS Update 2022, p. 68.

^{xvi} AVAC, Athena Network, Salamander Trust. Key barriers to women's access to HIV treatment: a global review. New York : ONU Femmes ; 2017 (<https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2017/Key-barriers-to-womens-access-to-HIV-treatment-A-Global-Review-en.pdf>).

^{xvii} We've got the power – Women, adolescent girls and the HIV response. Genève : ONUSIDA ; 2020 (https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/2020_women-adolescent-girls-and-hiv_en.pdf).

^{xviii} Les Femmes, l'Entreprise et le Droit [base de données en ligne]. Washington : Banque mondiale ; 2022 (<https://wbl.banquemondiale.org/fr/wbl>).

^{xix} Updated position paper on the criminalization of HIV non-disclosure, exposure and transmission. Ressource en ligne : Communauté internationale des femmes vivant avec le VIH ; 2015. Voir également Patterson S. et al. Impact of Canadian human immunodeficiency virus non-disclosure case law on experiences of violence from sexual partners among women living with human immunodeficiency virus in Canada: implications for sexual rights. *18 Women's Health*. 2022 ; 18(e17455065221075914): doi: 10.1177/17455065221075914. Voir également Symington A, Chingore-Munazvo N, Moroz S. When law and science part ways: the criminalization of breastfeeding by women living with HIV. *Therapeutic Advances in Infectious Disease*. 2022 ; 9 (doi:10.1177/20499361221122481) ; et Positive Justice Project. Women and HIV criminalization [ressource en ligne] (<https://www.hivlawandpolicy.org/sites/default/files/Women%20and%20HIV%20Criminalization.pdf>).

^{xx} We've got the power – Women, adolescent girls and the HIV response. Genève : ONUSIDA ; 2020 (https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/2020_women-adolescent-girls-and-hiv_en.pdf).

^{xxi} Partenariat mondial d'action pour l'élimination de toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH - paquet minimal d'interventions pour six contextes. Genève : ONUSIDA ; 2020 (https://www.unaids.org/en/topic/global_partnership_pubs).

^{xxii} Comme ci-dessus.

^{xxiii} Voir le site Internet du Partenariat mondial d'action pour l'élimination de toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH à l'adresse <https://www.unaids.org/en/topic/global-partnership-discrimination>.

^{xxiv} Cours en ligne sur le dépistage du VIH au travail. Genève : OIT ; 2021 (https://www.ilo.org/global/topics/hiv-aids/news-and-events/WCMS_832085/lang-en/index.htm).

^{xxv} How to make social protection inclusive of people living with HIV and key populations: a checklist. Genève : OIT ; 2022 (https://www.ilo.org/global/topics/hiv-aids/publications/WCMS_852400/lang-en/index.htm).

^{xxvi} Apprentissage positif : répondre aux besoins des jeunes vivant avec le VIH dans le secteur de l'éducation. Paris, Amsterdam : UNESCO et Global Network of People Living with HIV ; 2012 (<https://healtheducationresources.unesco.org/fr/library/documents/positive-learning-meeting-needs-young-people-living-hiv-yplhiv-education-sector>).

^{xxvii} Pour en savoir plus : UNAIDS/PCB (50)/22.24 - Ordre du jour du segment thématique : Apprentissage positif : Exploiter le pouvoir de l'éducation pour mettre fin à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH, autonomiser les jeunes et fournir une réponse globale au VIH. Genève : ONUSIDA ; 2022 (<https://www.unaids.org/fr/resources/documents/2022/Agenda%20Item%2010%3A%20The%20Segment%20Agenda>).

^{xxviii} Égalité des chances pour les minorités sexuelles et de genre. Washington : Banque mondiale ; 2021 (<https://www.banquemondiale.org/fr/publication/equality-of-opportunity-for-sexual-and-gender-minorities>).

^{xxix} Social protection, food security and nutrition: Critical enablers for reducing HIV-related vulnerabilities amongst adolescents and young people (note d'orientation). Rome : Programme alimentaire mondial ; 2022 (<https://www.wfp.org/publications/social-protection-food-security-and-nutrition-critical-enablers-reducing-hiv-related>).

[Fin du document]